

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 27/06/2013

Présents :

Collège A :

Présents : Xavier Hascher, Pierre Litzler, Pierre Michel, Daniel Payot, Germain Roesz (excusé)

Collège B :

Présents : Janig Begoc, Christophe Damour, Katrin Gattinger (procuration à J. Bégoc), Carola Hertel, Mathieu Schneider,

Collège du personnel IATOSS :

Présentes : Ishrat Ahmad (procuration à M. Froeliger), Maud Froeliger, Valérie Lobstein (procuration à P. Michel)

Collège des usagers étudiants :

Présents : Pierre Aarnink, Clément Drouard, Wilfried Saint-Marc

Collège des personnalités extérieures :

Présents : Didier Coirint (procuration à D. Payot), Chrystele Guillembert, Nathalie Rolling (procuration à P. Litzler), Glenn Handley (excusé)

Membres invités :

Présents :

Nathalie Grout, Amandine Geiger- Gulberti, Geneviève Jolly, Michel Demange.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 7/05/13
- Dialogue de gestion et projet stratégique 2014
- Charte de qualité IDEX mobilité
- Pour information : titularisation des MCF et des ATER
- Maquettes Master 1 et 2 franco-allemand « Musiques électroacoustiques et arts numériques »
- Adoption des maquettes d'agrégation
- Divers

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 7 mai 2013

Le directeur de la faculté des Arts commence ce conseil en annonçant le décès de Marie-Aude Hemmerlé (36 ans) qui était ATER au sein du département des Arts du spectacle en 2008-2009 et 2010-2011. Il informe également les conseillers du suicide d'une étudiante de L2 design.

Pierre Litzler soumet ensuite au vote des conseillers l'approbation du procès-verbal du Conseil de la faculté des Arts du 7 mai dernier. On note une abstention. Le compte-rendu est donc adopté à la majorité.

Christophe Damour signale qu'Emmanuel Jory n'est plus étudiant à l'Université de Strasbourg. De nouvelles élections auront lieu en novembre.

2. Charte de mobilité IDEX

Comme le rappelle Christophe Damour, la mobilité n'est pas obligatoire dans la formation des étudiants de la faculté des Arts, ils peuvent donc bénéficier de cette mobilité IDEX. Elle est ouverte aux étudiants de L3, M1 et M2, pour un semestre mais il est conseillé de partir pour un an. Un complément aux autres bourses compris entre 300€ et 500€ par mois sera alloué aux étudiants. Il est important que le conseil adopte cette charte afin que nos étudiants puissent en profiter. Cette dernière est approuvée à l'unanimité.

3. Master franco-allemand

Pierre Michel présente aux conseillers le master « musiques électroacoustiques et arts numériques » qui s'inscrit dans le cadre du GREAM. Cette formation permettra aux étudiants d'étudier à Karlsruhe et en France à l'Unistra. Cette formation est assez rare, elle existe par exemple à Saint-Etienne.

Le dossier complet doit être retourné pour le 31 octobre. Une réponse sera ensuite donnée en avril 2014. Si l'Université franco-allemande accepte ce diplôme, l'ouverture pourrait être prévue pour septembre 2014. La 1^{ère} année aurait lieu à Karlsruhe. La mobilité et la mise en place de la formation sont soutenues par l'Université franco-allemande. (environ 270€ par mois et par étudiant pendant 10 mois). D'autres frais pourront également être pris en charge par d'autres structures. L'argent sera viré à la composante qui distribuera ensuite aux étudiants.

La question des locaux est abordée, elle semble décisive pour ce projet. En effet, les enseignements doivent être accueillis au pôle Seegmuler, mais rien n'est sûr pour le moment. Pierre Litzler conseille à Pierre Michel de se rapprocher de la responsable pour en reparler. La maquette de ce Master est soumise au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.

Départ de Mathieu Schneider à 10h45. Donne procuration à Carola Hertel

4. Adoption des maquettes des Masters enseignement

Michel Demange prend la parole pour le département des Arts visuels. Il insiste sur le souhait des enseignants de ce département de maintenir une partie recherche dès le Master 1. Cette dimension reste très importante pour les futurs enseignants du 2nd degré.

Xavier Hascher explique à son tour la maquette du master enseignement en musique.

Arrivée de Clément Drouard à 11h05

Michel Demange attire l'attention de l'assemblée sur le nombre d'heures et les coefficients qui ont été imposés par l'ESPE. Ce volume horaire ne sera peut-être pas accepté par l'université car cela ne correspond pas à l'idée d'économie qu'elle avait imposée lors de la création de la nouvelle offre de formation.

Pierre Litzler ajoute que le volume horaire semble excessif pour le nombre restreint d'étudiants (environ une dizaine).

Les maquettes Masters enseignement sont soumises au vote des conseillers. On note 4 abstentions. Elles sont donc adoptées à la majorité.

Les maquettes des masters 2 transitoires sont également approuvées à la majorité. (2 abstentions).

Les maquettes Masters enseignement agrégation arts plastiques sont approuvées à l'unanimité.

5. Point d'information

Pierre Litzler passe maintenant aux informations diverses. Il annonce le départ de Jean-Marc Lachaud pour l'Université de Paris 1 et celui d'Armelle Talbot pour Paris 7.

Madame Françoise Vincent-Ferria succèdera à Jean-François Robic au sein du département des Arts visuels. Monsieur Diaz rejoint l'équipe pédagogique des arts du spectacle.

Nathalie Bittinger et Benjamin Thomas, tous deux maîtres de conférences en Arts du spectacle depuis la rentrée 2012 viennent d'être titularisés.

Estelle Dalleu et Wilfried Laforge sont nommés ATER, respectivement pour les Arts du spectacle et les Arts plastiques.

Georges Bloch, revient de son détachement. Il est spécialiste en musique et cinéma et musiques électroacoustiques. Le directeur de la faculté a demandé à l'ensemble des départements de lui élaborer un service en fonction de ses compétences.

Monsieur Dreyssé, Vice-président Ressources humaines et politique sociale, a demandé à la direction de la faculté des arts d'accepter une enseignante qui a une formation de Lettres. Recrutée initialement pour un autre service, suite à un conflit elle n'a pas pu prendre son poste. Elle rejoint donc la faculté des arts à partir de septembre et assurera des heures de FLE et des cours de soutien en français pour les étudiants éprouvant des difficultés en orthographe et grammaire. Elle pourrait aussi relire les ouvrages des publications. La DRH précise : « Les heures d'enseignements (384 heures) qui seront assumées par Mme Haser ne seront en aucun cas décomptées de notre potentiel ou considérées comme se substituant à d'autres demandes qui ont été faites dans le cadre du dialogue de gestion - l'accueil de Mme Haser s'inscrit dans une logique de "moyen" alloué par l'université pour répondre à un enseignement spécifique/hors champs "Arts". »

Le conseil émet un avis favorable.

Nathalie Grout et Pierre Litzler reviennent sur le dialogue de gestion du 13 juin 2013. Ils ont durant cet entretien avec la présidence commencé par évoquer les difficultés de correspondance avec cette dernière justement. Trop souvent des questions sont restées sans réponse et il devient urgent de mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens.

Le projet d'inviter Ruedi Baur à Strasbourg est en cours d'étude. Si les institutions donnent leur aval ce projet pourrait démarrer en septembre, octobre 2013.

Le SUAC a déjà émis un avis favorable.

La séance est levée à 12H25.

Le Directeur de la faculté des Arts

Pierre Litzler

